



Fédération Nationale des Associations et Amis  
De personnes Agées et de leurs Familles  
[www.fnapaef.com](http://www.fnapaef.com)

*Communiqué de presse du 9 février 2016*

## **Crise des départements et baisse des dotations aux établissements et services dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie : qui va réellement trinquer ?**

Les départements, il est vrai en difficulté financière, prennent en otages EHPAD et services à domicile pour faire pression sur l'Etat. Les personnes âgées sont bien loin de leurs préoccupations. C'est aussi le cas de l'Etat. La seule préoccupation est la rationalisation budgétaire. Peu importe que résidents et familles ne puissent plus assurer le reste à charge, que le reste à vivre du conjoint lorsqu'un des deux est en établissement soit en dessous du seuil de pauvreté. Peu importe que des familles ne pouvant plus payer retirent la personne âgée de l'établissement, laquelle, de retour au domicile ne sera pas accompagnée en fonction de ses besoins. Peu importe que les services à domicile soient à la limite du dépôt de bilan. Peu importe que les personnels des aides à domicile travaillant à temps partiel imposé recourent au RSA pour compléter l'insuffisance de leur revenu. Les départements ont réclamé la gestion de l'APA à sa création. S'ils se sont tiré une balle dans le pied, ce n'est pas aux personnes âgées d'en payer le prix. La déshabilitation de l'aide sociale a des conséquences lourdes. Les prêts consentis pour la construction et la restructuration seront à des taux plus élevés (pas de prêts bonifiés) et se répercuteront encore sur le tarif hébergement.

**On ne veut pas admettre que les personnes âgées ont droit à la solidarité nationale. Qu'ils aident les autres générations mais qu'ils se débrouillent entre eux et qu'ils se taisent "ces nantis" !**

L'instauration d'un tarif progressif en fonction des revenus est à l'ordre du jour et l'intoxication des esprits est en marche. Ne le pratique-t-on pas dans les crèches ? Ce discours nous a été tenu par les représentants de l'Assemblée des Départements de France lors de groupes de travail. Il est maintenant repris dans certains articles et éditoriaux de la presse spécialisée. Sauf que la caisse d'allocations familiales joue le rôle d'amortisseur par l'allocation de frais de garde. Et que certaines entreprises ou comités d'entreprises apportent un complément. Rien ne vient amortir le tarif hébergement d'autant que les allocations logement se réduisent considérablement.

Pour la FNAPAEF

Joseph Krummenacker, président

Claudette Brialix, vice-présidente

06 10 29 22 92

06 83 01 52 63

[www.fnapaef.com](http://www.fnapaef.com)